



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT



**Séance du 15 janvier 2013**

L'an deux mille treize et le quinze janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES – CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONE - VIALA - MMES COUGNENC – DURIS - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET - DUVAL – FOURES (Suppléant) – GALZIN – GELIS (Suppléant) - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

**N° 2013/04**

**Objet : Désignation des représentants à l'Association de Développement  
du Pays de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout étant membre de l'Association de Développement du Pays de Cocagne, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président rappelle que sont aussi membres de l'Association les Conseillers Généraux du territoire du Pays de Cocagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout à l'Association de Développement du Pays de Cocagne dont les noms suivent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Raymond GARDELLE	- Jérôme SARRAN
- Laurent GROS	- Jean-François TACCONE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE